

l'invalidé prendra sa retraite ou atteindra ses 65 ans, elle le sera sur ce qu'il a gagné jusqu'à la date de son invalidité.

La pension totale d'invalidité, à la disposition d'un cotisant, pourra ainsi varier d'un minimum à peine au-dessus de \$25 par mois, jusqu'au maximum de \$103, comme on peut voir au tableau V. Les deux composantes, l'uniforme et celle reliée au gain, seront augmentées d'après les changements de l'indice des prix au consommateur, comme il est signalé à la page 6827.

TABLEAU V

PENSION D'INVALIDITÉ VERSÉE PAR MOIS

Moyenne de salaire mensuel rajusté	Pension de retraite mensuelle	Pension d'invalidité
		\$25, plus 75 p. 100 de la pension de retraite
\$	\$	\$
100	25.00	43.75
150	37.50	53.13
200	50.00	62.50
250	62.50	71.88
300	75.00	81.25
350	87.50	90.63
400	100.00	100.00
416.67	104.17	103.13

Cette pension sera versée à tout cotisant invalide, aussi longtemps qu'il sera invalide ou jusqu'à ce qu'il atteigne ses 65 ans, mais elle cessera à son décès ou à son rétablissement, s'il se rétablit. Lorsqu'il aura 65 ans, elle sera remplacée par la pension de retraite.

Pensions aux veuves âgées de moins de 65 ans

Au décès d'un cotisant ou d'un pensionné, sa veuve pourra toucher une pension du régime, si son mari a versé des cotisations pendant au moins deux ans, et au moins les tiers des années pendant lesquelles il aurait pu contribuer.

Pour avoir droit à une pension, la veuve elle-même doit avoir au moins 35 ans, et doit avoir des enfants à charge dont elle prend soin. On peut raisonnablement s'attendre qu'une veuve plus jeune, sans enfant à charge, prenne un emploi à temps complet. Les enfants à charge doivent avoirs moins de 18 ans, ou moins de 25 ans s'ils poursuivent des études à temps complet.

Une femme qui devient veuve et qui n'a pas d'enfant à charge entre l'âge de 35 et 45 ans, recevra la pension aux veuves, mais réduite de 1/120 pour chaque mois qui manque à son âge pour avoir 45 ans le mois où elle devient veuve. Si une veuve a des enfants à sa charge mais qu'ils atteignent l'âge de 18 ans avant qu'elle atteigne 45 ans, sa pension sera proportionnellement réduite.

La pension complète aux veuves—disponible à toute femme devenant veuve à l'âge de 45 ans ou plus et à toutes les veuves qui ont des enfants à leur charge—comprendra une composante uniforme de \$25 par mois au début, et d'une composante reliée aux gains égale à 37.5 p. 100 de la pension de retraite payable à son mari défunt. Le montant de la pension de retraite payable au mari sera fondé sur ses gains jusqu'à la date de son décès, plutôt que sur ses gains jusqu'à l'année où il aurait atteint ses 65 ans.

Le montant de la pension aux veuves payable à une veuve dont l'âge se situe entre 45 et 65 ans, et sans enfant à charge, pourra aller d'un peu plus de \$25 par mois, pour une veuve dont le mari gagnait très peu, jusqu'à \$64 au maximum, comme on voit au tableau VI.

TABLEAU VI

PENSIONS AUX VEUVES AU-DESSOUS DE 65 ANS SANS ENFANT À CHARGE

Moyenne de salaire mensuel rajusté du mari	Pension de retraite mensuelle du mari	Pension mensuelle de la veuve ¹
\$	\$	\$
100	25.00	34.38
150	37.50	39.06
200	50.00	43.75
250	62.50	48.44
300	75.00	53.12
350	87.50	57.81
400	100.00	62.50
416.67	104.17	64.06

¹ \$25, plus 37. p. 100 de la pension de retraite du mari. La pension de la veuve est réduite de 10 p. 100 pour chaque année qui lui manque pour avoir atteint ses 45 ans au décès de son mari.

Une veuve de n'importe quel âge qui a des enfants à charge recevra non seulement sa propre pension de veuve mais aussi la prestation aux orphelins au nom de ses enfants; celle-ci est décrite plus loin. Le montant total de la pension ainsi payable à cette veuve s'échelonne de tout juste au-dessus de \$50 par mois pour la veuve avec un enfant à charge dont le mari gagnait très peu, jusqu'à \$168 par mois pour une veuve avec cinq enfants dont le mari gagnait le maximum cotisable, comme on le voit au tableau VII.

Pensions aux veuves âgées de 65 ans ou plus

La pension de veuve même sera versée à une veuve jusqu'à ce qu'elle atteigne l'âge de 65 ans, à moins qu'elle ne cesse de prendre soin de ses enfants avant ses 35 ans. Cette pension peut être maintenue après l'âge de 65 ans mais, de cet âge et jusqu'à 70 ans, il